

## A2 Mesures sectorielles – rôle des cantons, cadre de coordination et étapes de travail 2015+

La liste ci-dessous renseigne sur l'instance en charge de la conduite des mesures incombant aux offices fédéraux qui concernent les cantons, sur les autres partenaires, sur les tâches des cantons, sur le cadre dans lequel s'effectue la coordination et sur les étapes concrètes de mise en œuvre prévues pour les prochaines années. Cette liste est plus complète que celle de la tableau 4 car elle englobe les mesures pour lesquelles les cantons ne sont pas cités explicitement comme partenaires. Elle est actualisée périodiquement et sa version la plus récente est toujours disponible sur [www.bafu.admin.ch/adaptation-climat-cantons](http://www.bafu.admin.ch/adaptation-climat-cantons).

**Tab. 5 > Mesures du plan d'action *Adaptation aux changements climatiques* concernant les cantons**

Mesure	Service fédéral responsable	Autres partenaires (en plus des cantons)	Tâches des cantons	Cadre de coordination des mesures sectorielles avec les cantons	Etapes de travail pour la mise en œuvre des mesures (2015, 2016, 2017...)
<b>Gestion des eaux</b>					
ge1: Instruments de planification pour la gestion des ressources en eau	OFEV, division Eaux, section Revitalisation et gestion des eaux	ARE, OFEN, OFAG, MétéoSuisse	Etablissement d'une carte des déficits en eau, gestion des ressources en eau, etc. Aides: instructions pratiques modulaires servant de recommandations aux cantons: • M1: analyse de la situation • M2: planification de la gestion • M3: gestion des situations exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• direction générale du projet et représentants de la CCE</li> <li>• groupe d'accompagnement largement représentatif comprenant des représentants des cantons</li> <li>• évtl. consultation des cantons avant la publication</li> </ul>	En cours, achèvement prévu pour 2016
ge3: Mise en réseau/régionalisation de l'approvisionnement en eau	OFEV, division Eaux, section Revitalisation et gestion des eaux	Communes, SSIGE, services des eaux	Mise en œuvre des recommandations issue du projet <i>Approvisionnement en eau 2025</i> présenté dans la brochure <i>Garantir l'approvisionnement en eau à l'horizon 2025</i> (OFEV, 2014)	Pas nécessaire	L'étude est achevée et publiée. Ses résultats seront pris en compte dans les modules 2 et 3 de la mesure ge1.
ge5: Régulation des lacs	OFEV, division Prévention des dangers, section Gestion des risques	OFEN, OFAG, MétéoSuisse	Les cantons sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des adaptations à apporter aux règlements (étape de travail 4) si les études préliminaires (étapes de travail 1–3) montrent que de telles adaptations sont nécessaires.	Le contact avec les cantons concernés est maintenu en permanence dans le cadre du processus de régulation des lacs. Institutionnalisation de séances de travail annuelles consacrées à l'échange d'informations.	Cela concerne avant tout les grands lacs régulés (lacs du pied du Jura, lac des Quatre-Cantons, lac de Zurich, etc.). 1. Mesure continue et analyse des niveaux et des écoulements 2. Calculs de scénarios 3. Etude de l'impact des modifications du régime de fluctuation des niveaux 4. Au besoin, adaptation des règlements de régulation

Mesure	Service fédéral responsable	Autres partenaires (en plus des cantons)	Tâches des cantons	Cadre de coordination des mesures sectorielles avec les cantons	Étapes de travail pour la mise en œuvre des mesures (2015, 2016, 2017...)
ge6: Gestion des lacs et des réservoirs d'eau suisses dans le contexte international	OFEV, division Eaux, section Revitalisation et gestion des eaux	Commissions internationales de protection des eaux, Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR)	Prise de connaissance	Sera indiqué ultérieurement	Cette mesure ne sera réalisée qu'après ge5 et ge4.
ge8: Déversement d'eau chaude dans les eaux	OFEV, division Eaux, section Revitalisation et gestion des eaux	ARE, OFEN, Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), cantons	Soutien à l'établissement de l'état des lieux (mandat externe) par la fourniture d'informations et la description des cas posant problème	Il est prévu d'organiser un atelier avec les cantons en 2015 par l'intermédiaire de la CCE.	Lors d'une première étape, un état des lieux sera dressé et les champs thématiques à traiter seront répertoriés. L'étude principale sera ensuite lancée.
ge11: Correction de la voie navigable Bâle – Birsfelden (seulement le canton de BS)	L'OFT accompagne la mesure (eaux frontalières, domaine de la CCNR)	Tiefbauamt du canton BS / Ports rhénans suisses (maître d'ouvrage)	Les cantons ont la souveraineté sur les eaux.	Pas nécessaire	La procédure d'autorisation est en préparation.
<b>Gestion des dangers naturels</b>					
dn1: Suivi des phénomènes dangereux	OFEV: division Prévention des dangers, section Protection contre les crues, section Glissements de terrain, avalanches et forêts protectrices	ARE, OFT, OFROU, MétéoSuisse, armasuisse, communes, exploitants d'infrastructures	Prise en compte de la mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels	Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons	En cours
dn2: Connaissance des dangers et des risques	OFEV: division Prévention des dangers, section Gestion des risques OFPP: section Analyse des risques et Coordination de la recherche	ARE, OFEN, OFT, OFAG, OFROU, MétéoSuisse, armasuisse, OFCL, Swisstopo, OFS, CFF, communes, assurances, Swissgrid, exploitants d'infrastructures	Prise en compte de la mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels Réalisation et vérification des analyses cantonales des dangers et des risques pour la protection de la population	Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons  Canaux établis entre la section compétente de l'OFPP et les cantons	En cours
dn3: Conception robuste et évolutive des mesures de protection	OFEV: division Prévention des dangers, section Protection contre les crues, section Glissements de terrain, avalanches et forêts protectrices	ARE, OFPP, OFT, OFROU, OFAG, MétéoSuisse, communes, exploitants d'infrastructures (CFF, Swissgrid, etc.)	Prise en compte de la mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels	Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons	En cours
dn4: Mise en œuvre de mesures d'aménagement du territoire	ARE: section Planification directrice OFEV: division Prévention des dangers, section Gestion des risques	OFT, OFEN, OFAG, communes, assurances, particuliers, propriétaires	Prise en compte de la mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels	Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons	En cours

Mesure	Service fédéral responsable	Autres partenaires (en plus des cantons)	Tâches des cantons	Cadre de coordination des mesures sectorielles avec les cantons	Etapes de travail pour la mise en œuvre des mesures (2015, 2016, 2017...)
<i>dn5</i> : Maîtrise des phénomènes naturels	OFPP: section Analyse des risques et Coordination de la recherche OFEV: division Prévention des dangers, section Gestion des risques	LAINAT, Etat-major fédéral ABCN, MétéoSuisse, OFAG, communes, Domaine des EPF, médias	Exécution et vérification des planifications préventives cantonales sur la base des analyses cantonales des dangers et des risques de la protection de la population.	Canaux établis entre la section compétente de l'OFPP et les cantons Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons	En cours
<i>dn6</i> : Renforcer la conscience des dangers naturels ainsi que la formation et la recherche en la matière	OFEV: division Prévention des dangers, section Gestion des risques OFPP: section Analyse des risques et Coordination de la recherche	Chancellerie fédérale, LAINAT, OFAG	Prise en compte de la mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels	Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFPP et les cantons Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons	En cours
<i>dn7</i> : Analyse des événements importants et de leur gestion	OFEV: division Prévention des dangers, section Gestion des risques OFPP: section Analyse des risques et Coordination de la recherche	Communes	Prise en compte de la mesure dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques liés aux dangers naturels	Canaux établis entre les sections compétentes de l'OFEV et les cantons Canaux établis entre la section compétente de l'OFPP et les cantons	En cours

**Agriculture**

<i>a3</i> : Elaboration de bases en vue d'une exploitation adaptée au site		Recherche et vulgarisation agricoles, MétéoSuisse, OFEV, ARE			
<i>a4</i> : Extension du suivi et de l'alerte précoce		Recherche et vulgarisation agricoles, Union suisse des paysans (USP), MétéoSuisse, OFEV, OSAV, OFS			

**Gestion des forêts**

<i>gf1</i> : Rajeunissement anticipé des forêts protectrices critiques présentant une régénération insuffisante et une stabilité des peuplements réduite	OFEV, division Prévention des dangers	OFROU, OFT	Mise en œuvre en collaboration avec les propriétaires de forêts	Convention-programme RPT Forêts protectrices	Adoption du manuel RPT en 2015, mise en œuvre pendant la période 2016–2019
<i>gf2</i> : Augmentation de la résilience et de la capacité d'adaptation des stations sensibles au climat	OFEV, division Forêts	ARE, OFAG	Mise en œuvre en collaboration avec les propriétaires de forêts	Convention-programme RPT Gestion des forêts / soins aux jeunes peuplements	Adoption du manuel RPT en 2015, mise en œuvre pendant la période 2016–2019

Mesure	Service fédéral responsable	Autres partenaires (en plus des cantons)	Tâches des cantons	Cadre de coordination des mesures sectorielles avec les cantons	Étapes de travail pour la mise en œuvre des mesures (2015, 2016, 2017...)
gf3: Augmentation de la résilience et de la capacité d'adaptation des surfaces de rajeunissement	OFEV, division Forêts	OSAV	Mise en œuvre en collaboration avec les propriétaires de forêts	Convention-programme RPT Gestion des forêts / soins aux jeunes peuplements	Adoption du manuel RPT en 2015, mise en œuvre pendant la période 2016–2019
<b>Energie</b>					
e2: Information et sensibilisation des acteurs et multiplicateurs concernés dans le secteur du bâtiment	OFEN, section Bâtiments	OFEV, OFSP, OFFT	Information des acteurs importants et des multiplicateurs dans les cantons	KBOB	En cours
<b>Tourisme</b>					
t1: Encourager le développement de l'offre et la diversification du tourisme suisse au moyen de conditions cadres favorables et d'un soutien ciblé	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Direction de la Promotion économique, Politique du tourisme	ARE, OFEN, OFAG, MétéoSuisse	Le SECO informe régulièrement les cantons de la progression des travaux. Il est prévu d'intégrer les cantons à un stade précoce dans le choix des thèmes à encourager en priorité. Cette approche permettra notamment de lancer des actions communes et/ou coordonnées.	Cette mesure repose avant tout sur l'entretien annuel avec les services cantonaux du tourisme. Le Forum Tourisme Suisse se tient en outre à disposition.	Echange dans le cadre du prochain entretien annuel entre le SECO et les services cantonaux du tourisme (7 septembre 2015).
t2: Soutenir le développement et la diffusion des connaissances en lien avec l'adaptation du tourisme aux changements climatiques; développer une plateforme de connaissances	Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Direction de la Promotion économique, Politique du tourisme	ARE, OFEV, OFT, OFEN	Le SECO informe régulièrement les cantons de la progression des travaux. Il est prévu d'intégrer les cantons à un stade précoce dans le soutien au développement et à la diffusion des connaissances. Cette approche permettra notamment de lancer des actions communes et/ou coordonnées.	Cette mesure repose avant tout sur l'entretien annuel avec les services cantonaux du tourisme. Le Forum Tourisme Suisse se tient en outre à disposition.	Printemps 2015: enquête auprès des cantons sur le thème des changements climatiques (activités, besoins) / Automne 2015: échange dans le cadre de l'entretien annuel entre le SECO et les services cantonaux du tourisme (7 septembre 2015).
<b>Gestion de la biodiversité</b>					
gb7: Lutte contre les organismes nuisibles dans le respect de la biodiversité	OFEV, la division compétente dépend de l'organisme nuisible et du lieu.	OFAG	Echange d'expériences, exécution	Canaux établis entre les offices fédéraux concernés et les instances cantonales	Proposition dans le cadre du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse

Mesure	Service fédéral responsable	Autres partenaires (en plus des cantons)	Tâches des cantons	Cadre de coordination des mesures sectorielles avec les cantons	Etapes de travail pour la mise en œuvre des mesures (2015, 2016, 2017...)
<b>Santé</b>					
sh1: Informations et recommandations concernant la protection contre les vagues de chaleur	OFSP, unité de direction Politique de la santé, division Stratégies de la santé, section Projets d'innovation	OFPP, OFEV, OFAG, MétéoSuisse	Collaboration avec SwissTPH pour l'établissement d'un état des lieux des mesures existantes; les médecins cantonaux ordonnent les mesures à prendre.		Collaboration avec SwissTPH en 2014; puis selon les besoins
sh2: Surveillance, détection précoce et prévention des maladies infectieuses transmises à l'homme par des vecteurs	OFSP, unité de direction Politique de la santé, division Stratégies de la santé, section Projets d'innovation	OFEV, OSAV	Exécution	Dans le cadre des instruments prévus par la loi sur les épidémies en vigueur	En cours
sh3: Monitoring des espèces de moustiques exotiques susceptibles de transmettre des maladies	OFEV, section Biotechnologie	OFPP, OSAV	Lutte contre les espèces de moustiques exotiques susceptibles de transmettre des maladies (au Tessin, en partie déléguée à des communes et à des particuliers)	Canaux établis entre l'OFEV, l'OFSP, l'OSAV et l'OFPP ainsi que le canton du Tessin. Mise en place de tels canaux pour les autres cantons susceptibles d'être touchés.	En cours
sa1: Détection précoce des affections animales (y c. zoonoses)	OSAV: division Santé animale	OFPP, OFEV, OFSP, OFAG	OSAV: soutien de la recherche (le centre de référence Vetsuisse [ZH] étudie la présence de vecteurs dans le cadre de projets de recherche), information des détenteurs d'animaux et du Service vétérinaire.	OSAV: Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) et Conférence des vétérinaires cantonaux	Fin du projet de recherche de l'OSAV en 2016, mise en œuvre de ses résultats en 2017
<b>Développement territorial</b>					
dt1: Elaboration et mise à disposition de bases	ARE, section Espaces ruraux et paysage en collaboration avec la section Planification directrice	n/a	Utilisation des bases		Mesure déjà réalisée, cf. <i>Changement climatique et développement territorial – Un outil de travail pour aménagistes.</i>
dt2: Consolidation du cadre légal	ARE, section Espaces ruraux et paysage en collaboration avec la section Droit	n/a	Mise en œuvre du cadre légal: prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies cantonales de développement territorial	Séances LAT 2	Dépend de LAT 2
dt3: Soutien de projets innovants et poursuite du développement de différentes politiques	ARE, section Espaces ruraux et paysage	OFEV, OFSP, OFT, OFEN, AFF, SECO, OFROU / OFEV, OFAG, SECO, OFPP	Réalisation des projets et exploitation des résultats	Programme pilote <i>Adaptation aux changements climatiques</i>	
dt4: Information et sensibilisation des aménagistes	ARE, section Espaces ruraux et paysage	n/a	Participation et collaboration à des manifestations organisées par la Confédération	Manifestations	Des manifestations annuelles sont organisées par la Confédération.

Mesure	Service fédéral responsable	Autres partenaires (en plus des cantons)	Tâches des cantons	Cadre de coordination des mesures sectorielles avec les cantons	Étapes de travail pour la mise en œuvre des mesures (2015, 2016, 2017...)
dt5: Compléter les instruments de travail existants	ARE, section Espaces ruraux et paysage, en collaboration avec la section Planification directrice	OFEV, MétéoSuisse	Prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies cantonales de développement territorial	Séances LAT 2	Dépend de LAT 2
<b>Socle de connaissances</b>					
sc1: Elaboration périodique de scénarios climatiques régionaux pour la Suisse	MétéoSuisse, division Climat, team Analyse climat	EPFZ, Center for Climate System Modelling (C2SM), ARE, OFPP, OFEV, OFSP, OFT, OFEN, OFAG, OSAV, DDC, SECO, recherche	Evtl. entretiens ou participations à des séances avec certains représentants pour clarifier les besoins	Aucun (coordination assurée par les offices fédéraux compétents pour les secteurs concernés)	2015: clarification des besoins en matière de scénarios climatiques 2016–2019: réalisation
sc3: Schéma pour la collecte d'informations pédologiques	OFEV, division Sols et biotechnologies, section Sols	OFAG, Agroscope, WSL, SSP, ARE, MétéoSuisse	Mise à disposition des bases existantes, collaboration lors de l'interprétation	Conférences et séances bilatérales	Encore à définir
sc4: Analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques en Suisse (seulement pour les 6 cantons faisant l'objet d'études de cas)	Division Climat, section Rapports climatiques et adaptation aux changements	ARE, OFROU, OFPP, OFSP, OFT, OFEN, OSAV, SECO, MétéoSuisse	Participation des cantons faisant l'objet d'études de cas lors de la préparation des données, lors de l'évaluation du degré d'impact et lors de l'interprétation	Ateliers et contacts bilatéraux	Diffère d'un canton à l'autre
<b>Coordination</b>					
c1: Coordination verticale des mesures d'adaptation transversales	OFEV, division Climat, section Rapports climatiques et adaptation aux changements	Offices fédéraux, villes et communes	En 2015, les cantons rendront pour la première fois compte de leurs activités d'adaptation à l'OFEV. La forme et le contenu de cette première enquête seront déterminés par l'OFEV en collaboration avec les cantons.	La coordination des mesures sectorielles entre la Confédération et les cantons se fera dans le cadre des politiques sectorielles concernées.	2015: détermination de la forme et du contenu des rapports; réalisation de la première enquête. Les résultats serviront de base au développement ultérieur de la stratégie (rapport au Conseil fédéral sur les prochaines étapes).